

## CHAVANNES-SUR-SURAN

**Baillat** Charles-Aimé, né en 1768. Capitaine des grenadiers de la garde nationale demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 10 thermidor an II au 11 frimaire an III.

**Baillat** Jean Baptiste. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II. Nommé maire de Chavannes en l'an II.

**Baillat** Jean-Louis, né en 1749. Parent des Bouveyron de Treffort. Notaire demeurant à Chavannes du 12 septembre 1776 au 26 juillet 1819. Electeur pour la formation du département de l'Ain du 12 au 18 mai 1790. Elu administrateur du district de Bourg en 1790. Elu membre du district de Bourg, le 18 novembre 1792. Juge de paix. Maire de Chavannes, il démissionne le 10 janvier 1794 pour cumul de fonctions. Membre de la société populaire de Chavannes du 25 frimaire an II au 11 frimaire an III. Nommé maire par arrêté du représentant Albitte le 22 germinal an II. Nommé agent national de Chavannes par arrêté du représentant du peuple Boisset, le 10 brumaire an III. Elu juge de paix du canton, le 15 vendémiaire an IV. Notaire à Chavannes en l'an X. Maire de Chavannes de 1800 à 1820. Conseiller d'arrondissement de Bourg de 1800 à 1806. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

**Baillat** Jean Louis Marie, né en 1772 à Chavannes. Il est nommé lieutenant de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de volontaire de l'Ain le 23 janvier 1792. Il passe sa thèse de médecine à Paris et s'installe à Saint-Trivier-de-Courtes.

**Barbier** Claude. Demeurant à Chavannes. Acquéreur du pré recornaté et du pré du Moulin au Nord à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791.

**Barbier** Jean François. (Voir *Germagnat*). Demeurant à Chavannes. Acquéreur du pré Bel à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la fabrique, le 16 mai 1791.

**Barbier** Joseph, né en 1754. Laboureur demeurant à Chavannes. Acquéreur du pré recornaté et du pré du Moulin au Nord à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791. Il s'acquitte du paiement de son adjudication le 5 mars 1792. Membre de la société populaire de Chavannes du 2 nivôse an II au 11 frimaire an III. Maire de Chavannes en l'an II. Désigné comme ayant perdu la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II. Mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de Chavannes le 17 messidor an II pour avoir vendu du vin au dessus du maximum. Elu assesseur du juge de paix, le 15 vendémiaire an IV (?). Accusé de vol dans le château de Rosy le 13 messidor an VI.

**Berf** Jean-Joseph, né en 1746. Laboureur demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 10 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Blanc** Claude. (Voir *Arnans*).

**Blanc** Joseph, né en 1752. Fils de Jean-Joseph. Laboureur demeurant à Chavissiat-le-Petit. Acquéreur du pré aux Prêtres à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791. Membre de la société populaire de Chavannes du 14 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Broliquet** Antoine. (Voir *Simandre*). Demeurant à Petit-Corent. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II.

**Caron** Jacques-Joseph, né en 1767. Membre de la société populaire de Chavannes du 20 thermidor an II au 11 frimaire an III. Greffier du juge de paix en frimaire an III demeurant à Pouillat.

**Castellain** Denis, né en 1744. Citoyen demeurant à Arnans. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Chanel** Joachim. (Voir *Treffort*). Il achète le pré du moulin à Chavannes dépendant de la fabrique, comme bien national, le 1<sup>er</sup> fructidor an III.

**Chaplain** Pierre-Marin, né en 1762. Instituteur demeurant à Arnans. Il dénonce le 30 brumaire an III Claude Noël Neyron, agent national de Chavannes pour avoir cumuler les fonctions de maire, de notaire, d'officier public et d'agent national et pour avoir fait voiturier du vin un décadi. Dénoncé à son tour par Neyron pour lever une taxe personnelle en nature sur quelques particuliers. Membre de la société populaire de Chavannes du 10 frimaire an III au 11 frimaire an III. Accusé de terrorisme, il est condamné par le tribunal de police du canton de Chavannes le 26 nivôse an III à 15 livres d'amende et à 8 jours de prison.

**Chatal** Claude, né en 1764. Instituteur demeurant à Chavissiat-le-Grand. Membre de la société populaire de Chavannes du 30 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Chatal** Denis dit **le Jeune**. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Chatelain** Pierre. (Voir *Treffort*). Il achète le pré du moulin à Chavannes dépendant de la fabrique, comme bien national, le 1<sup>er</sup> fructidor an III.

**Collet** Pierre. Demeurant à Corveissiat. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II.

**Contasse** Humbert, né en 1754. (Voir *Pouillat*). Membre de la société populaire de Chavannes du 16 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Curvat** Jean. Menuisier demeurant à Arnans. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II. Maire d'Arnans en 1800 (?).

**Cussin** Joseph. Membre de la société populaire de Chavannes. Il fête le dimanche, il est désigné comme fanatique. Désigné comme ayant perdu la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II.

**Dantoine** Pierre. (Voir *Bourg*).

**Darme** Simon, né en 1760. Laboureur demeurant à Corcelles. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III. Il a le droit de vote en l'an X.

**Decoeur** César André Prêtre réfractaire demeurant à Saint-Julien, Jura. Arrêté à Coligny en le 1<sup>er</sup> frimaire an IV, il est enfermé à l'auberge du Roy, en frimaire an IV, d'où un attroupement essaye de la faire sortir. Détenu à Bourg, une ordonnance est rendue contre lui pour attroupement séditieux le 26 frimaire an IV. Des plaintes sont faites contre lui le 13 nivôse an IV. Mis en liberté le 21 pluviôse an IV.

**Donin** Antoine. (Voir *Treffort*). Il achète le pré du moulin à Chavannes dépendant de la fabrique, comme bien national, le 1<sup>er</sup> fructidor an III.

**Duffour** Pierre-Joseph, né en 1758 à Bourg. Curé demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 2 nivôse an II au 11 frimaire an III. Désigné comme ayant perdu la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II.

**Egenod** Jean Joseph. Demeurant à Corveissiat. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II.

**Fabre** Pierre. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Françon** Claude. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Francon** François. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Dhuis, le 15 mars 1789. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Francon** Joseph, né en 1754. Fils d'André. Tailleur de pierre demeurant à Dhuis. Député du Tiers-Etat d'Huis à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II. Maire de Ruffieu de 1804 à 1809.

**Gagneiret** Etienne. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Dhuis, le 15 mars 1789.

**Gaillard** Amboise. (Voir *Simandre*). Demeurant à Simandre. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II. Il dénonce au comité de surveillance de Chavannes, le 29 messidor an II, le maire de Cize, Morellet pour vendre du pain au dessus du maximum.

**Gaillard** Jean. Elu adjoint de la municipalité, le 15 brumaire an IV.

**Gavand** Joseph, né en 1764, sait écrire. (Voir *Simandre*). Tambour de Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 2 nivôse an II au 11 frimaire an III. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II. Secrétaire du comité de surveillance. Il fait rapport au comité de surveillance, le 30 messidor an II, que beaucoup de citoyens de Size étaient à jouer aux cartes devant chez le maire, Morellet, et que malgré les recommandations qu'il fait au maire, il doit partir craignant être attaqué. Citoyen demeurant à Simandre en l'an III.

**Genevay** François Joseph. Officier de santé demeurant à Chavannes. Inscrit comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Elu assesseur du juge de paix, le 15 vendémiaire an IV. Elu président de l'administration municipale du canton de Chavannes, le 15 brumaire an IV, il refuse le poste à cause de son âge. Elu agent de la municipalité, le 15 brumaire an IV.

**Gillet** Denis. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Gillet** Guy. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Guichard** Joseph. Demeurant à Chavannes. Acquéreur de la terre devant Marcoux à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791.

**Guillard** Philibert. Demeurant à Lavillat, hameau de Corveissiat. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II.

**Guy** Joseph, né en 1746. Laboureur demeurant à Chavissiat le Petit. Membre de la société populaire de Chavannes du 14 nivôse an II au 11 frimaire an III. Notable de la municipalité de Chavannes en l'an II. Désigné comme méritant la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II. Nommé notable par arrêté du représentant Albitte le 22 germinal an II. Il a le droit de vote en l'an X.

**Jacquet** Claude Benoît. ( Voir *Pouillat*). Demeurant à Chavannes.

**Jacquier** Benoît, né en 1764. Maréchal demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III. Désigné comme méritant la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II. Nommé notable par arrêté du représentant Albitte le 22 germinal an II. Nommé notable de Chavannes par arrêté du représentant du peuple Boisset, le 10 brumaire an III. Acquéreur de la chenevière de la cure à Chavannes-sur-Suran, comme bien national, le 14 fructidor an IV.

**Jacquier** Claude. Demeurant à Chavannes. Acquéreur de la terre sous la ville à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791.

**Julliard** Philibert. (Voir *Corveissiat*). Demeurant à Lavillat, hameau de Corveissiat. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes.

**Lombard** André. Laboureur demeurant à Dhuis. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Dhuis, le 15 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Maillet** Claude dit **Fanne**. Membre de la société populaire de Chavannes. Il fête le dimanche, il est désigné comme fanatique et insulte le comité de surveillance.

**Marchand** Claude-François, né en 1749. Cabaretier demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Maréchal** Claude, né en 1764. Laboureur demeurant à Chavannes. Acquéreur de la terre sur la chapelle et le pré du moulin à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Maréchal** François. Demeurant à Chavannes. Acquéreur du pré Curni à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791.

**Marion** Claude-Benoît. (Voir *Simandre*). Demeurant à Simandre. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II. Il dénonce au comité de surveillance de Chavannes, le 29 messidor an II, le maire de Cize, Morellet pour vendre du pain au dessus du maximum.

**Marmier** Jean Baptiste. Demeurant à Lons-le-Saunier. Acquéreur du bâtiment, de la grange, de l'écurie, du bûcher et de la place de la cure à Chavannes-sur-Suran, comme bien national, le 15 fructidor an IV.

**Meynal** Joseph, né en 1764. Laboureur demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Mochet** François, né en 1754. Menuisier demeurant à Chavannes. Acquéreur de la terre vers l'Entonnoir à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791. Membre de la société populaire de Chavannes du 14 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Mochet** Joseph. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Molard** Antoine. Demeurant à Chavannes. Acquéreur du pré Curni à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791.

**Moreau** Jean-Baptiste, né en 1764. Aubergiste demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 25 frimaire an II au 11 frimaire an III.

**Moreau** Joseph, né en 1758. Horloger demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 25 frimaire an II au 11 frimaire an III.

**Moreau** Valentin, né en 1764. Tailleur d'habit demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 2 nivôse an II au 11 frimaire an III. Notable de la municipalité de Chavannes en l'an II. Désigné comme méritant la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II. Nommé notable par arrêté du représentant Albitte le 22 germinal an II.

**Morel** Joseph. Maréchal demeurant à Cize. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II.

**Mornay** Louis-Marie, né en 1767. Député du district de Bourg à Paris, en septembre 1793, pour l'acceptation de la Constitution. Membre de la société populaire de Chavannes du 25 frimaire an II au 11 frimaire an III. Notable de la municipalité de Chavannes en l'an II. Désigné comme méritant la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II. Nommé juge de paix par arrêté du représentant Albitte le 22 germinal an II. Second commissaire de la société populaire de Chavannes en frimaire an III. Juge de paix en frimaire an III demeurant à Chavannes.

**Moulon** Joseph, né en 1769. Laboureur demeurant à Dhuis. Membre de la société populaire de Chavannes du 20 floréal an II au 11 frimaire an III.

**Nallet** Joseph, né en 1764. Laboureur demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III. Nommé notable de Chavannes par arrêté du représentant du peuple Boisset, le 10 brumaire an III.

**Neyron** Claude-Noël, né le 24 Décembre 1752. (Voir *Arnans*). Notaire demeurant Arnans le 30 décembre 1784. Maire d'Arnans. Il démissionne le 2 nivôse an II pour sa place de notaire. Membre de la société

populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III. Maire puis agent national au 30 nivôse an II. Notaire à Coligny jusqu'au 30 avril 1821.

**Neyron** Jean-Baptiste-Hilaire, né en 1768. (Voir *Bourg*). Marchand demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 25 frimaire an II au 11 frimaire an III. Désigné comme méritant la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II. Nommé officier municipal par arrêté du représentant Albitte le 22 germinal an II. Administrateur du district de Bourg en l'an III. Nommé commissaire du pouvoir exécutif du canton de Chavannes, le 20 brumaire an IV. Destitué le 4 ventôse an VI parce qu'il tolère les prêtres devant être déportés, persécute les bons citoyens et entretient le désordre. Réintégré en place le 14 messidor an VII. Il se félicite de « *la nouvelle du débarquement de Bonaparte en France* »<sup>1</sup>, car « *tous les yeux sont tournés sur lui* »<sup>2</sup>. Adjoint du maire de Chavannes sous le 1<sup>er</sup> Empire. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806. Maire de Chavannes en 1820 (?).

**Nicolas** Jean-Claude, né en 1764. Charpentier demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Parpilla** François, né en 1751. Maçon demeurant à Chavannes. Membre de la société populaire de Chavannes du 14 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Perier** Pierre-Joseph. Fédéraliste. Député du canton de Chavannes auprès du Conseil Général de l'Ain le 29 juin 1793. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II.

**Perrier** Claude. Demeurant à Chavannes. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II.

**Perrier** Eloy. (Voir *Simandre*). Demeurant à Simandre. Nommé agent national provisoire le 8 pluviôse an II. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II.

**Perrin** André, né à Chavannes. Il sert comme volontaire dans la compagnie Piot du 1<sup>er</sup> bataillon de l'Ain. Il décède à l'hôpital de Haguenau le 27 avril 1793.

**Perrin** Claude, né en 1764. Laboureur demeurant à Dhuis. Membre de la société populaire de Chavannes du 14 nivôse an II au 11 frimaire an III. Désigné par Rollet Marat pour être membre du comité de

surveillance du canton de Chavannes le 4 ventôse an II.

**Perrin** Laurent. Demeurant à Chavannes. Acquéreur du pré du Noyer à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la fabrique, le 16 mai 1791.

**Pescheux** Grégoire, né à Chavannes. Il sert comme volontaire à la 4<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Il décède à l'hôpital de St Jean de Maurienne le 25 pluviôse an II.

**Pichat** François. Demeurant à Chavannes. Elu président de l'administration municipale du canton de Chavannes, le 15 brumaire an IV. Commissaire du pouvoir exécutif du canton de Chavannes nommé le 4 ventôse an VI. Il est destitué le 14 messidor an VII à la demande de Gauthier-des-Orcières, Grosccassand Dorimond et Vézu pour inexécution des lois, manque d'instruction et de probité.

**Potin Bey** Joseph Marie, né le 1<sup>er</sup> janvier 1770 à Chavannes. Fils de Jean Joseph et de Marie Josserant. Il entre à la 4<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 7 brumaire an IV.

**Pyod** Joseph Marie, né en 1753 à Chavannes. Il est nommé capitaine de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 1<sup>e</sup> bataillon de volontaire de l'Ain le 23 janvier 1792.

**Rojat** Claude Philippe. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Rojat** Eloy, né en 1758. Laboureur demeurant à Corcelles. Electeur pour la formation du département de l'Ain du 12 au 18 mai 1790. Acquéreur du pré d'Abonnet à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la cure, le 16 mai 1791. Membre de la société populaire de Chavannes du 25 frimaire an II au 11 frimaire an III. Agent national de la commune de Chavannes en l'an II. Désigné comme méritant la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II. Nommé maire par arrêté du représentant Albitte le 22 germinal an II. Nommé maire de Chavannes par arrêté du représentant du peuple Boisset, le 10 brumaire an III. Elu assesseur du juge de paix, le 15 vendémiaire an IV. Cultivateur à Chavannes en l'an X, il a le droit de vote.

**Rojat** Jean-Claude, né en 1764. Menuisier demeurant à Corcelles. Membre de la société populaire de Chavannes du 16 nivôse an II au 11 frimaire an III. Notable de la municipalité de Chavannes en l'an II. Désigné comme méritant la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II. Il a le droit de vote en l'an X.

**Rojat** Michel. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Rollet** Pierre, sait écrire. (Voir *Corveissiat*). Demeurant à Corveissiat. Membre du comité de surveillance du canton de Chavannes par arrêté du représentant Albitte du 22 germinal an II.

**Royer** Jean baptiste, né le 8 octobre 1733 à Cuiseaux. Fils d'un médecin, il entre dans les ordres et devint curé de Chavannes. Curé archiprêtre. Signataire du

<sup>1</sup> Lettre du commissaire du pouvoir exécutif du canton de Chavannes Neyron au département de l'Ain. Chavannes, 8 brumaire an VIII. A.D. Ain 12L.

<sup>2</sup> Lettre du commissaire du pouvoir exécutif du canton de Chavannes Neyron au département de l'Ain. Chavannes, 8 brumaire an VIII. A.D. Ain 12L.

cahier de doléances du Tiers-Etat de Dhuis, le 15 mars 1789. Le 16 avril 1789, il fut élu député suppléant du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage d'Aval. Admis à siéger, le 1er mars 1790, en remplacement du curé d'Arbois, démissionnaire, Royer prête le serment civique. Il est élu évêque constitutionnel de l'Ain en février 1791 et sacré à Paris. Le 5 septembre 1792, le département de l'Ain l'envoie siéger, le 3<sup>e</sup> sur 6, à la Convention nationale, par 290 voix sur 372 votants. Royer prend place parmi les plus modérés. Au 3<sup>e</sup> appel nominal, dans le procès du roi, il répond : « Quelles que soient les opinions, je les respecte. En abolissant la royauté, nous avons décrété l'unité, l'indivisibilité de la république ; nous avons reconnu la souveraineté du peuple ; nous avons exigé sa sanction pour la Constitution. Je croyais devoir à mes commettants de les consulter sur le jugement que nous allons rendre. Vous avez rejeté l'appel au peuple. Je vote pour la réclusion de Louis pendant la guerre et pour le bannissement à la paix. » Ami des Girondins, il proteste contre les événements du 31 mai, et est au nombre des 73 députés proscrits. Arrêté, il ne recouvre sa liberté qu'après le 9 thermidor et rentre à la Convention le 18 frimaire an III. Il y prononce un discours pour exprimer sa haine à l'égard de ceux « sur lesquels la Convention appelle l'indignation publique ». Elu, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents par le choix de ses collègues de la Convention, Royer dénonce un mouvement royaliste dans la Haute-Loire, fait adopter un projet sur le traitement des Quinze-Vingts, parle en faveur de la liberté des cultes, et sort du Conseil en l'an VI pour devenir évêque du département de la Seine : il est installé à Notre-Dame le 25 août 1798. Démissionnaire en 1801, il se retire à Besançon auprès de l'archevêque Lecoz, qui le nomme chanoine de sa cathédrale. Royer adresse au pape la rétractation de son serment, et se voue, dans les dernières années de sa vie, au service des malades. Il décède le 11 avril 1807 à Besançon.

**Saucrét** Mathieu, né à Chavannes. Il sert comme volontaire à la 1<sup>ère</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de l'Indre. Il décède à l'hôpital de Russach le 18 messidor an II.

**Varéon** Jean Claude. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Voiturier** Etienne. Demeurant à Chavannes. Acquéreur du pré en Parc à Chavannes-sur-Suran, comme bien national dépendant de la fabrique, le 16 mai 1791.

**Voiturier** Pierre. Laboureur et barbier. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Chavannes à la place de Eloie Perrier.

**Voyturier** Claude, né en 1739. Fils de Jean. Laboureur demeurant à Chavissiat-le-Grand. Membre de la société populaire de Chavannes du 10 nivôse an II au 11 frimaire an III. Il a le droit de vote en l'an X.

**Voyturier** Claude, né en 1739. Fils de Joseph. Laboureur demeurant à Chavannes. Membre de la

société populaire de Chavannes du 14 nivôse an II au 11 frimaire an III.

**Voyturier** Joseph, né en 1752. Laboureur demeurant à Corcelles. Membre de la société populaire de Chavannes du 5 nivôse an II au 11 frimaire an III. Condamné à un an de prison le 15 thermidor an VI pour vol d'effets dans le château de Menthon (?). Il a le droit de vote en l'an X.